

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 166

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME. VALERIE GUARINO

OBJET

Addiction Méditerranée "Action de prévention des conduites addictives au sein des collèges des Bouches-du-Rhône" Subvention 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071**

PRESENTATION

N°Asso-SAN-000467

Dans le cadre de ses engagements en matière de prévention de l'infection VIH et des hépatites virales, le Département participe à la lutte contre les toxicomanies en soutenant des actions visant à informer sur les toxicodépendances, notamment chez les jeunes, et en favorisant la réduction des risques des personnes toxicomanes actives.

L'Association Addiction Méditerranée (ex A.M.P.T.A) a pour objectif l'accueil, les soins et la prise en charge d'usagers de drogue, ainsi que leur réinsertion et le soutien aux proches. Elle poursuit un travail de réduction des risques et a pour mission de former différents professionnels, de soutenir les acteurs institutionnels et associatifs dans leurs actions et d'informer et de documenter tous types de public.

L'équipe d'Addiction Méditerranée est composée de 57 salariés : des médecins, des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs, des infirmières, du personnel administratif et de service et assure la gestion de plusieurs services et établissements de soin et de prévention.

Depuis 1989, le Département (Direction Générale Adjointe de la Solidarité, Direction de la P.M.I et de la Santé Publique) participe au financement de cette structure par le biais de conventions ainsi que par des aides financières ponctuelles dans le cadre de l'Insertion et de la Politique de la Ville.

Courant 2003, cette association a fait l'objet d'un agrément par le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) en qualité de centre spécialisé de soins aux toxicomanes. Elle bénéficie à ce titre d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Assurance Maladie.

Toutefois, les actions de prévention au sein des établissements scolaires n'entrent pas dans le champ du financement de l'Assurance Maladie. Addiction Méditerranée, dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône met en œuvre chaque année des actions de prévention dans les collèges des Bouches du Rhône visant à éviter ou retarder les premières consommations de substances psychoactives et intervenir de manière précoce sur ces consommations ou sur les pratiques excessives d'écrans afin d'éviter l'apparition de difficultés scolaires ou familiales dès l'adolescence

Les actions de prévention des conduites addictives développées par Addictions Méditerranée s'appuient sur :

- Les recommandations de l'Expertise collective de l'INSERM de 2013 "Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement »
- Les recommandations du Baromètre santé de l'INPES « Les comportements de santé des jeunes. Analyse du baromètre santé 2010 »
- Les orientations des politiques de santé publique et de l'Education Nationale, en particulier celles inscrites dans le Guide d'intervention en milieu scolaire « Repères pour la Prévention des conduites addictives », édité par la MILDECA et la DESCO. Ce guide représente surtout une incitation et un cadre pour engager l'établissement dans une logique de prévention.

Notre collectivité a poursuivi en 2015 son aide financière en attribuant à cette association une somme de 17 020€. Pour 2016, un montant de 17 500 € est sollicité.

OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Ces objectifs sont précisés dans le guide méthodologique de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie). Ce guide constitue la référence pour les programmes de prévention prévus par la loi de Santé Publique d'août 2005.

Les actions menées auprès des jeunes et des équipes éducatives s'intègrent dans ce cadre et sont soutenues par les Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC).

Les objectifs généraux sont déclinés auprès de différents publics : les jeunes, les professionnels et les parents d'élèves. Les discours et pratiques pédagogiques s'adaptent aux attentes et préoccupations de chacun.

Les actions en faveur des équipes éducatives et des collégiens ont pour objectif de :

- Prévenir les premières consommations de substances psychoactives,
- Prévenir ou réduire les risques liés aux consommations occasionnelles ou régulières, aux usages nocifs des jeux et d'Internet,
- Aider les équipes éducatives à agir pour la prévention des addictions dans leur établissement.

Sa mise en œuvre consiste à :

- Rencontrer les équipes éducatives afin de les sensibiliser à la question des conduites addictives à l'adolescence et préparer les interventions dans les classes,
- Effectuer des interventions interactives auprès des élèves visant à faire évoluer les représentations : brainstorming sur la santé, l'adolescence, les drogues (selon le niveau de classe),
- Acquérir des connaissances sur les substances psychoactives et les conduites addictives, les lois et interroger les comportements,
- Comprendre les influences de l'environnement et développer les compétences psychosociales,
- Apprendre à demander de l'aide : identifier les personnes et structures ressources, autoévaluer sa situation par rapport aux consommations des substances psychoactives,
- Evaluer l'action grâce à un questionnaire d'évaluation renseigné par les élèves bénéficiaires et à des réunions de bilan avec les membres de l'équipe éducative concernés.

BILAN D'ACTIVITE 2015:

En 2015, la plupart des objectifs prévus ont pu être atteints en totalité ou partiellement et ont reposé sur la mobilisation et l'implication des chefs d'établissements et de leurs équipes éducatives.

Addiction Méditerranée est intervenu dans 4 collèges auprès de :

- 28 classes de collégiens soit 633 élèves
- 26 membres d'équipes éducatives

Les interventions ont été les suivantes :

24 sessions de sensibilisation des équipes éducatives autour de 3 objectifs opérationnels :

- Aider les équipes éducatives à agir pour la prévention des conduites addictives,
- Favoriser leur questionnement sur cette question et harmoniser les discours,
- Préparer les interventions en classe (engagement des personnels, co-animation).

76 sessions de sensibilisation des élèves autour de 5 objectifs opérationnels :

- mettre en place une réflexion sur les consommations et plus spécifiquement sur le cannabis avec des élèves de 3ème et de 2nde a pour objectif de prévenir l'expérimentation du cannabis ou d'autres substances psychoactives,
- Donner une information scientifiquement validée,
- Développer chez les élèves des compétences leur permettant de faire des choix responsables,
- Permettre aux élèves d'intégrer et de s'approprier les lois,
- Rendre les élèves aptes à demander de l'aide pour eux et pour les autres.

PERSPECTIVES 2016

En 2016, Addiction Méditerranée poursuivra ses missions de prévention des conduites addictives dans les collèges des Bouches du Rhône avec pour objectif de sensibiliser environ 600 jeunes et une centaine de professionnels.

PROPOSITION

Afin de permettre la continuité de ces actions de prévention des conduites addictives au sein des collèges des Bouches du Rhône qui rentrent dans le cadre des compétences du Département, je vous propose de maintenir notre soutien financier à cette association pour un montant de 17 500 € au titre de l'exercice 2016, par le biais de la signature d'une convention conformément au modèle type approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental, au chapitre 65, fonction 42, article 6574, de l'exercice 2016, dont la dotation est suffisante.

N°de programme	N°d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10328	1000673	Prévention Santé	65-42-6574	17 500€

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL